

1. BIENVENUE

Un quatuor de l'ANCIENNE CÉCILIA anime merveilleusement l'entrée des délégués dans la magnifique salle des Martelles.

Notre président Jean-Maurice DELASOIE ouvre, à 10h00 précise, la 135^{ème} assemblée générale de l'ACMV qui, selon l'article 13.1 des statuts, a été convoquée dans les délais.

Il débute en allemand, en précisant d'emblée qu'il ne poursuivra pas l'exercice trop longtemps. Ceci pour la raison très simple que nous possédons, dans les rangs du comité, David NASELLI. Il se charge, pour cette matinée, de la traduction en allemand.

Comme d'habitude, nos débats sont entièrement enregistrés.

Le Président, avant de débiter l'ordre du jour, salue cordialement tous les invités qui nous honorent de leur présence et assistent à nos délibérations, à savoir Mesdames et Messieurs :

Josef ZINNER	Président d'honneur de l'ACMV et de l'ASM, parrain de la bannière
André RHONER	Président d'honneur de l'ACMV
Georges ROTEN	Président d'honneur de l'ACMV
Daniel VOGEL	Président d'honneur de l'ACMV
Didier FROIDEVAUD	Vice-président romand de l'ASM
Felix RUPPEN	Président du Grand Conseil
Claude ROCH	Conseiller d'Etat
Didier BERARD	Représentant de la Société cantonale des musiques vaudoises
Laurent BOVIER	Président de la Fédération des sociétés de chant du Valais
Xavier KÖNIG	Président de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
Claude MÜLLER	Président de l'Association cantonale bernoise de musique
Raphaël DEVAUD	Représentant de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
Daniel AMBORD	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Ambroise BRIGUET	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Guy MARCLAY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Guido PELLANDA	Président de l'OMV et de la Fédération du district de Brigue
Grégoire BARRAS	Président de la Fédération de Sierre et Loèche - FMSL
Raphaël BERTHOD	Président de la Fédération des musiques du Valais central – FMVC
Pierre-Antoine BOULNOIX	Président de la Fédération radicale démocratique du centre - FRDC
Jérôme FAVRE	Président de la Fédération du Bas-Valais – FMBV
Peter FÖHN	Président des vétérans de l'OMV – KMWV
Pierre-Eddy SPAGNOLY	Président des vétérans ACMV
Sonia Z'GRAGGEN	Députée
Jérémie REY	Député
Hermann FUX	Représentant de la délégation valaisanne de la Loterie Romande
Doris et François MABILLARD	M'Habit, Sion
Claude MÖSCHING	Représentant de l'Amicale des Trompettes et tambours militaires du Valais romand
Aldo WERLEN	Centre de compétence de la musique militaire, Aarau
Elisabeth RHONER	Marraine de la bannière
Robert RUFF	Banneret

1. BIENVENUE (suite)

Le président, M. Jean-Charles DUC, le directeur, M. Arsène DUC, les musiciennes et les musiciens de la société l'ANCIENNE CÉCILIA de Chermignon.

Les membres de la commission musicale de l'ACMV.

Différentes personnalités, par contre, se sont excusées :

Valentin BISCHOFF	Président de l'ASM
Blaise HÉRITIER	Président de la CM de l'ASM
Luana MENOUD-BALDI	Membre du comité directeur de l'ASM
François-Xavier DELACOSTE	Directeur du Conservatoire cantonal
Éric KUNZ	Président de l'Association cantonale des musiques genevoises
Philippe SCHORI	Président de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises
Rudolf STUDER	Président de l'Association suisse des musiques de jeunes
André FRELY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Emil KNUBEL	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Edy NEISSIER	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Bernard COMBY	Membre d'honneur de l'ACMV
Géo-Pierre MOREN	Membre d'honneur de l'ACMV
Georg HEINZEN	Président de la commission musicale de l'OMV
Daniel IMHOF	Président de la Fédération du district de Conches
Thomas LEHNER	Président de la Fédération du district de Rarogne occidental
Benjamin MERCERAT	Président du Groupement des harmonies valaisannes
Bruno ZENHÄUSERN	Directeur de l'AMO
Axel RODUIT	Conseiller culturel du Canton du Valais
Jean-Claude VOCAT	Député
Jean-Maurice TORNAY	Président de la délégation valaisanne de la Loterie Romande
Michel CHARBONNET	APROZ Sources Minérales SA
Alain NICATY	Bière du BOXER SA
Jean-Maurice FAVRE	HELVETIA assurances
Almir JACQUIER	MIGROS Valais
Frédéric BELTRANDO	PROVINS Valais
Amin KIECHLER	Président de l'Amicale des Trompettes et tambours militaires du Haut-Valais
Fabrice REUSE	Centre de compétence de la musique militaire, Aarau
Gilbert BRIAND	Ancien membre du comité de l'ACMV
Charly TERRETTAZ	Ancien Président de la CM de l'ACMV
Ronald FAVRE	Magazine Nuance

Un salut amical est adressé à la presse écrite du canton. Nous les remercions pour la fructueuse collaboration et la place réservée au sein de leurs publications ou émissions à nos activités ou à celles de nos sociétés.

2. HOMMAGE AUX DÉFUNTS

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour notre Président se fait un plaisir de relever la présence du président de la commune de Chermignon, M. Jean-Claude SAVOY. Il lui cède volontiers la parole.

Chermignon, commune située sur la rive droite du Rhône, ne touche pas à la plaine puisqu'elle s'étend d'Ollon (altitude 600m) à la station de Crans-Montana (altitude 1'500m).

Ollon, Chermignon-d'en-Bas, Chermignon-d'en-Haut et une partie de Crans sont les villages de la commune, en y ajoutant aussi le hameau de Champzabé, partagé lui avec les communes de Sierre et Montana.

Chermignon est devenu une commune, dès l'éclatement du Grand Lens en 1905.

Dans le bas de la commune, les activités liées à la viticulture sont encore bien vivantes, de même que l'élevage, avec de beaux troupeaux de la race d'Hérens.

Le Haut, avec la station de Crans-Montana, en particulier, est bien entendu tourné vers le tourisme et toutes les activités annexes.

Bien entendu, la récente votation de la Lex Weber et la prochaine sur la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) donnent bien des soucis au Conseil communal de Chermignon, aussi bien qu'à toutes les communes valaisannes.

La vie culturelle est fort vivante, avec ses 2 excellentes sociétés de musique en particulier ! Toutes les sociétés bénéficient, depuis quelques années, de la magnifique salle des Martelles, lieu de notre AG de ce jour.

Le Président de Chermignon conclut en nous souhaitant de fructueux débats et un excellent apéro offert par sa commune.

Notre Président remercie M. Jean-Claude SAVOY pour la présentation soignée et très détaillée de sa commune, avec une petite connotation de politique fédérale ! Il le remercie pour la mise à disposition de ces magnifiques locaux pour notre rencontre annuelle et pour l'apéro qui suivra.

Le Président poursuit l'ordre du jour.

En ce jour de retrouvailles il nous demande d'avoir une pensée pour les nombreux amis musiciens qui nous ont quittés depuis octobre 2011. Ses meilleures pensées sont aussi adressées aux familles en deuil.

Le quatuor de l'Ancienne Cécilia nous invite au recueillement.

Hans SEEBERGER rend hommage aux défunts musiciens et à tous nos proches disparus. Ensuite, il donne lecture, selon les annonces des sociétés, de tous les disparus.

L'assemblée se lève et l'ensemble musical de l'Ancienne Cécilia nous interprète une mélodie de circonstance.

Notre Président remercie Hans SEEBERGER et l'assemblée pour cet intense moment du souvenir.

3. CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le contrôle des présences fait ressortir la participation suivante :

Sociétés présentes :	134 – représentées par 234 délégués
Sociétés absentes ou excusées, soumises à l'amende :	19

Ainsi 19 sociétés se verront amendées, selon l'article 14 de nos statuts et selon le tarif adopté lors de l'AG 2004 (CHF 200.-).

Le président rappelle que les délégués peuvent encore s'annoncer, à la fin de nos délibérations, pour la raclette de midi.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Président rappelle que le vote par bulletin secret peut être demandé, soit par le comité, soit par le quart (1/4) des délégués présents, conformément à l'article 16 – ch. 2 des statuts.

Cette possibilité n'est pas souhaitée par le comité, ni par l'assemblée, qui le fait savoir par main levée, à l'unanimité.

Toutes les décisions de ce jour seront avalisées par main levée.

4. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Notre vice-président romand, Marcel VERNAY, nous propose les 2 personnes suivantes :

Partie de droite : Laurent DETIENNE

Partie de gauche : Régine MICHAUD

Ces deux scrutateurs sont nommés à l'unanimité, par main levée !

5. PROTOCOLE DE L'AG DU 29.10.2011 à NATERS

Ce document vous est parvenu avec la convocation à l'AG et était accessible, depuis janvier, sur notre site internet. Vous avez donc pu le parcourir, au moins une fois par mois, le décortiquer à votre aise, de long en large, afin d'en être suffisamment imprégné avant de venir à notre AG !

Le Président, comme il se doit, ouvre la discussion à son sujet. L'assemblée reste coite !

Il soumet donc au vote le protocole de l'AG 2011. Celui-ci est accepté à main levée, à l'unanimité, et décharge est donc donnée à son auteur, Léo CLAUSEN. Le Président félicite et remercie son secrétaire pour la réalisation de ce document et pour tous les travaux menés à bien durant l'année, en particulier les divers règlements. L'assemblée applaudit chaleureusement « son » secrétaire.

6. RAPPORTS

Le fascicule jaune, également joint à la convocation à l'AG, contenaient les différents rapports. Ils étaient encore disponibles à l'entrée de la salle. Comme pour le protocole, vous avez eu suffisamment de temps pour les potasser, les éplucher.

6.1 Rapport du président

Jean-Maurice DELASOIE

6.2 Rapport de la commission musicale

Marc-André BARRAS

6.3 Rapports du service des vétérans

Patrice CORDONIER et Hans SEEBERGER

Le comité vous propose de ne pas lire ces rapports, sauf si vous le désirez. D'après le silence de la salle, le Président comprend !

Chaque rapporteur apportera les compléments jugés utiles.

Le Président :

Le président fait une brève présentation des différentes activités de l'ACMV

Durant cette année, votre comité s'est réuni à un rythme régulier de tous les mois. Je tiens à remercier mes collègues du comité et de la commission musicale pour leur engagement.

Comme chaque printemps, les fêtes ont été nombreuses à travers notre canton. Ces manifestations rencontrent un large écho auprès de la population. Citons les jubilés des sociétés et en particulier les 150 ans de l'Echo de la Montagne de Champéry, les 100 ans de l'Association des musiques du Haut-Valais OMV, les 100 ans de trois sociétés : l'Echo du Catogne de Bovernier, la société Weisshorn de Randa et la société Täschalp de Täsch.

L'assemblée de l'ASM de Soleure a marqué le début des festivités du 150^{ème} anniversaire de l'ASM. Un timbre marquant ce jubilé a été présenté par le président de l'ASM, une représentante de La Poste et les artistes qui l'ont réalisé.

Un deuxième élément a marqué cet anniversaire, c'est la présentation d'une création de Pepe Lienhard « Fascinating Swiss Windmusic ». Cette pièce est offerte à toutes les sociétés de Suisse.

Lors de l'Assemblée, nous avons aussi renouvelé le comité central et nommé deux membres : Luana MENOUD-BALDI de Fribourg et Bernhard LIPPUNR de Berne. Les délégués ont aussi remercié les sortants André RHONER et Francine AMSTUTZ. Un grand merci à André pour son engagement pour la musique.

Le fonctionnement de la direction de l'ASM et les finances ont suscité des débats nourris. La direction de l'ASM a promis une grande réflexion.

Ce Jubilé a eu son point d'orgue avec un grand rassemblement le 1^{er} septembre à Aarau où chaque association était présente. Pour notre canton, c'est la société de musique de Blatten qui nous a dignement représenté. Un grand merci aux musiciennes et musiciens de cette société ainsi qu'à son nouveau président, Lukas EBENER et à son directeur, Christian PFAMMATTER. La pluie s'étant invitée à la fête, le programme a été beaucoup chamboulé.

M. le Conseiller fédéral Alain BERSET nous a fait l'honneur de sa présence et nous a adressé quelques mots sur le rôle de la musique et de la formation musicale.

L'ACMV a le plaisir de remettre un cadeau à la société de Blatten pour les remercier de leur présence à Aarau tout au long de cette journée, pas forcément attractive pour les plus jeunes.

6. RAPPORTS (suite)

Nous avons suivi les concours tant au niveau cantonal qu'à l'extérieur de notre canton. Félicitations à tous ces jeunes pour leur participation et pour le travail accompli. Merci aux formateurs de notre belle jeunesse. Comme l'an passé, trois challenges de l'ACMV ont été décernés :

- Pour le concours de percussion de Brigue,
- pour le Championnat valaisan des solistes de cuivre de Sion,
- pour le Junior Slow Melody Contest de Sierre.

Pour cette saison, les mêmes concours seront soutenus par votre comité.

Montreux et Lucerne ont couronné nos brass bands : Pour ces deux manifestations majeures, les 3 brass d'excellence, le Brass Band 13 étoiles, l'Ensemble de cuivres valaisan et le Valaisia Brass Band ont chaque fois obtenu les trois places du podium. Bravo à ces musiciens qui sont un exemple de travail et d'engagement. Nous leur souhaitons bonne chance et plein succès pour cet automne à Montreux

L'initiative populaire « jeunesse et musique »

Tous les cantons ont approuvé le dimanche 23 septembre l'arrêté relatif à l'éducation musicale. Près de 73% des votants ont dit "oui".

Sur la base de ce oui, la Constitution va être modifiée pour spécifier que "la Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes." Il sera également question de "promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité" et d'encourager les talents musicaux. Cet arrêté ne propose donc pas de mesures concrètes, mais seulement des principes généraux sur l'enseignement de la musique.

L'enseignement musical sera davantage valorisé durant la scolarité et les loisirs. L'ASM a fait parvenir à chaque société de la documentation. Notre association s'est engagée aux côtés des associations musicales pour cet objet.

L'ACMV utilise le vecteur Internet pour les communications avec les membres. Il est tenu à jour par Walter KUONEN qui fait, comme chaque année, un travail remarquable et relate les événements qui touchent le monde des sociétés instrumentales. L'ACMV est aussi présente sur les réseaux sociaux avec une page Facebook. Cette page qui a d'ailleurs failli exploser – plus de 4'000 visites ! - après le 150^{ème} anniversaire de l'ASM lorsque le Conseiller fédéral Alain BERSSET a été photographié aux côtés de Marcel VERNAY et de votre serviteur ! Pour qui étaient plus particulièrement ces visites ?

Le dernier chapitre de ce petit tour d'horizon est le partenariat. Nous remercions nos fidèles partenaires de la base, soit le conseil de la culture de l'Etat du Valais, la Loterie Romande et le Pourcent culturel Migros.

Nous remercions également l'assurance Helvetia, Aproz sources minérales SA, Provins Valais, la bière du Boxer SA, M'habit confection à Sion et CX Print.CH informatique et bureautique.

Nous vous invitons à soutenir nos partenaires que ce soit par votre société ou à titre individuel.

Le Président remercie l'assemblée pour son attention.

6. RAPPORTS (suite)

Le Président de la commission musicale :

Marc-André BARRAS, pour la commission musicale, nous apporte aussi quelques compléments à son rapport quant à des événements qui se sont déroulés entre la rédaction de celui-ci et la date de notre assemblée générale.

Il adresse les félicitations de l'ACMV aux gagnants des différentes catégories, lors du « Concours suisse des solistes et ensembles » qui s'est déroulé le 15.09.2012 à Langenthal, à savoir :

Catégorie saxophone	Jonathan ORSINGER, Edelweiss, Martigny
Catégorie cuivre 10-11 ans	Emilie ORSINGER, Edelweiss, Martigny
Catégorie cornet/trompette 1999-2000	Léonie COQUOZ, Concordia Bagnes
Catégorie alto 1995-2000	Paul CORAGNELETTI, Concordia, Bagnes
Catégorie trombone	Lionel FUMEAUX, Contheysanne, Aven-Conthey
Finale toutes catégories	Jonathan ORSINGER, Edelweiss, Martigny

D'autres nombreuses places d'honneur sont aussi revenues à nos jeunes musiciennes et musiciens valaisans.

Il félicite les 3 brass bands valaisans qui se sont illustrés au dernier Swiss Open de Lucerne en prenant les 3 premières places, soit le Brass Band 13 Etoiles, le Valaisia Brass Band et l'Ensemble de cuivres valaisan.

Les résultats complets de ces 2 concours figurent sur UNISONO ou sur leur site respectif.

Marc-André BARRAS sollicite notre photographe Walter KUONEN pour une photo souvenir ! L'année dernière, il avait quitté le podium trop rapidement et notre photographe n'avait pas pu l'immortaliser. Erreur réparée !

Le Président remercie Marc-André BARRAS, Patrice CORDONIER et Hans SEEBERGER pour la rédaction de leur texte.

6.4 Approbation et décharge

Avant le vote de ces différents rapports, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande l'approbation et la décharge aux délégués. Ces trois rapports sont acceptés, à l'unanimité, à main levée.

7. LECTURE DES COMPTES 2011/2012

Le caissier Pierre-Alain ORSINGER qui est déjà à la « barre » du beamer poursuit son travail de présentation.

Le Caissier commente le décompte de la répartition de la subvention de la Loterie Romande et le compte d'exploitation.

COMPTE D'EXPLOITATION 2011/2012 BETRIEBSRECHNUNG 2011/2012

RECETTES	EINNAHMEN	
Amendes	Bussen	6'590.00
Cotisations des membres	Mitgliederbeiträge	116'194.50
Subside Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	10'000.00
Subsides ASM pour cours	Beiträge SBV für Kurse	15'790.00
Don Loterie Romande		35'000.00
Vente carnets de musiciens	Verkauf Musikerpässe	1'381.00
Intérêts	Zinsen	147.21
Cours direction	Direktorkurse	6'500.00
Soutien pour cours		
* Loterie Romande	* Loterie Romande	105'000.00
* MIGROS % culturel	* MIGROS Kulturprozent	5'000.00
* M'Habit Sion		1'500.00
* Aproz Sources Miné- rales		1'500.00
* Helvétia Assurances		1'500.00
* La Bière du Boxer		1'500.00
* Provins		1'500.00
* CxPrint		1'500.00
TOTAL RECETTES / EINNAHMEN		310'602.71

DEPENSES	AUSGABEN	
Cotisation ASM + SUISA	Beitrag SBV + SUISA	91'654.50
Contribution Conservatoire Cantonal	Konservatorium	3'100.00
Contribution à l'ACVMJ	Beitrag an den WKJMV	1'500.00
Cours de musique	Musikkurse	141'651.10
Médailles et insignes	Auszeichnungen	16'026.85
Comité et représentations	Versammlungen & Vertretungen	18'986.55
Frais de bureau	Büromaterial	5'154.65
Demandes spéciales	Spezialgesuche	8'400.00
Frais de banque	Bankspesen	158.80
Assemblées	Versammlungen	10'639.60
Assurances	Sachversicherung	765.70
Frais divers	Verschiedenes	5'980.50
Fête Fédérale	Eidg. Musikfest	0.00
TOTAL DEPENSES / AUSGABEN		304'018.25

BENEFICE/GEWINN	6'584.46
------------------------	-----------------

Augmentation/utilisation de réserves	3'088.40
--------------------------------------	----------

BENEFICE / BETRIEBSGEWINN	3'496.06
----------------------------------	-----------------

7. LECTURE DES COMPTES 2011/2012 (suite)

Pierre-Alain ORSINGER, est à disposition pour tous renseignements complémentaires. Aucune demande n'est formulée par l'assemblée.

Il donne ensuite lecture du bilan qui s'élève à CHF 122'457.87, avec une fortune de CHF 100'471.77 au 10.10.2012.

BILAN AU 10.10.2012 BILANZ PER 10.10.2012

ACTIF	AKTIVEN
<u>Actifs mobilisés</u>	<u>Umlaufvermögen</u>
Banque	Bank 114'660.57
Stock fanions	1.00
Bons d'achat	Gutschein -1'500.00
Débiteurs	Debitoren 9'295.30
Actifs transitoires	Transitorische Aktiven 0.00
Matériel informatique	Informatik 1.00
TOTAL ACTIF / AKTIVEN 122'457.87	
PASSIF	PASSIVEN
<u>Capital étranger</u>	<u>Fremdkapital</u> 21'986.10
Créanciers	Kreditoren 16'486.10
Passifs transitoires	Transitorische Passiven 5'500.00
<u>Capital propre</u>	<u>Eigenkapital</u> 100'471.77
Capital au 30.09.2011	Kapital per 30.09.2011 11'336.91
Résultat net 11/12	Netto-Abschluss 11/12 3'496.06
Fonds de réserve	Reservefonds
* Cours de musique	* Musikkurse 23'638.80
* Cours de direction	* Diregentenkurse 7'000.00
* Fête Cantonale	* Kantonalmusikfest 28'000.00
* Fête Fédérale	* Eidgenössische MF 5'000.00
* Matériel informatique	* Informatik 7'000.00
* Diverse	* Diverse 15'000.00
TOTAL PASSIF / PASSIVEN 122'457.87	

7. LECTURE DES COMPTES 2011/2012 (suite)

7.1 Rapport des vérificateurs

Les comptes de l'exercice écoulé ont été vérifiés, pour l'ultime fois, le 10.10.2012 à Martigny, par les sociétés vérificatrices L'Illhorn de La Souste et l'Edelweiss de Lens.

Dietmar VILLA donne lecture, en allemand, du rapport de vérification. Il souligne que les comptes 2011/2012 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité. Il félicite le caissier pour la présentation très professionnelle des comptes.

Le Président remercie les deux vérificateurs pour leur travail.

La discussion est ouverte sur les comptes 2011/2012. La parole n'est pas demandée.

7.2 Approbation et décharge

Les comptes sont acceptés à l'unanimité, à main levée, et la décharge est donnée à notre caissier ainsi qu'à votre comité. Nous vous remercions de votre confiance.

Félicitations à Pierre-Alain ORSINGER pour la maestria avec laquelle il a conduit financièrement notre association pendant 17 ans ! L'assemblée l'applaudit fort chaleureusement.

8. FINANCES 2012/2013

8.1 Cotisations

Le Comité, vu le soutien de nos partenaires, vous propose de maintenir la cotisation actuelle, soit CHF 4.- par musicien, pour l'année 2011/2012.

La discussion est ouverte. Bien entendu, le comité ne s'opposera pas à une proposition d'augmentation si elle est souhaitée par les délégués ! Le Président considère votre silence et votre rire « poli » comme une approbation ! Notre cotisation, par musicien, reste une des plus basses de Suisse ! Donc les cotisations perçues par l'ACMV, par membre, sont réparties ainsi : ACMV 4.00 / ASM 8.50 / SUISA 6.55.

Le Président nous informe qu'il faut absolument remplir dans les délais, en version informatisée bien sûr, les listes SUISA. C'est le contrat passé entre l'ASM, notre organe faitier, et la SUISA.

Des frais de CHF 200.-, voire plus, seront perçus par l'ASM en cas de non-respect des délais ! Notre caissier est à votre disposition en cas de perte de login.

Lorsque vous remplissez vos listes, n'oubliez pas les œuvres de nos compositeurs valaisans ainsi que les pièces jouées lors des prestations dans votre village.

8. FINANCES 2012/2013 (suite)**8.2 Budget**

Le budget est présenté par le Caissier. Celui-ci prévoit des recettes pour CHF 301'300.- et des dépenses pour CHF 297'500.-, ce qui nous donnerait un bénéfice de CHF 3'800.- pour le futur exercice.

BUDGET 2012/2013

RECETTES	EINNAHMEN	
Amendes	Bussen	2'500.00
Cotisations des membres	Mitgliedbeiträge	114'500.00
Subsides Etat du Valais	Beitrag Staat Wallis	10'000.00
Subsides ASM pour cours	Beiträge SBV für Kurse	20'000.00
Don Loterie Romande		35'000.00
Vente carnets	Verkauf Musikpässe	200.00
Intérêts	Zinsen	100.00
Soutien pour cours		
* Loterie Romande	* Loterie Romande	105'000.00
* Divers partenaires	* Diverse Partner	9'000.00
* MIGROS % culturel	* MIGROS Kultur%	5'000.00
TOTAL RECETTES / EINNAHMEN		301'300.00

DEPENSES	AUSGABEN	
Cotisation ASM+ SUISA	Beitrag SBV + SUISA	90'500.00
Contribution Conservatoire Cantonal	Konservatorium	3'000.00
Contribution à l'ACVMJ	Beitrag an den WKJMV	1'500.00
Cours de musique	Musikkurse	130'000.00
Médailles et insignes	Auszeichnungen	15'000.00
Comité et représentations	Versammlungen & Vertretungen	20'000.00
Frais de bureau + inform.	Büromaterial + Informatik	10'000.00
Frais de banque	Bankspesen	0.00
Demandes spéciales	Spezialgesuch	8'500.00
Diverses assemblées	Verschiedene Versammlungen	13'000.00
Assurances	Sachversicherung	1'000.00
Frais divers	Verschiedenes	5'000.00
TOTAL DEPENSES / AUSGABEN		297'500.00

BENEFICE/GEWINN	3'800.00
------------------------	-----------------

8. FINANCES 2012/2013 (suite)

La parole est donnée aux délégués qui ne l'utilisent pas. Cela prouve, une fois de plus, leur totale confiance dans le comité. Merci.

Le budget est accepté à l'unanimité, par main levée.

8.2 Budget

L'Etat du Valais, par son service culturel, soutient les activités de notre association, en particulier pour la formation de notre jeunesse. Nous avons le plaisir aujourd'hui d'avoir le premier citoyen du canton, le Président du Grand Conseil M. Felix RUPPEN.

M. Felix RUPPEN vous avez la parole.

Je vous apporte les meilleures salutations du Parlement valaisan et les miennes

L'année dernière, je vous avais dit que je me réjouissais de défiler avec la Belalp de Naters à l'occasion de la réception comme Président du Grand-Conseil. Je peux vous confirmer que j'ai vécu une journée magnifique.

Dans ma première partie de mandat, j'ai eu l'occasion d'assister à de nombreuses manifestations musicales, telles que concerts, festivals et je suis vraiment fier de la qualité remarquable de vos prestations.

M. Ruppen souligne, dans une partie en allemand de son allocution, qu'à part la qualité il faut mettre en évidence l'excellente image de notre jeunesse au travers de nos sociétés. La jeunesse y est parfaitement intégrée. Cultiver l'art musical, un art si précis, au sein d'une société est une formidable école de vie !

Il remercie le comité pour son travail tout au long de l'année et souhaite à toutes les sociétés une excellente nouvelle saison musicale, empreinte de camaraderie et d'amitié.

*Bonne fin d'assemblée à toutes et tous et bons moments de convivialité à l'issue des débats.
Merci pour votre attention.*

Notre Président remercie M. Felix RUPPEN. Ses encouragements et ses félicitations pour le travail de l'ACMV, des jeunes musiciennes et musiciens, et de toutes ses sociétés nous vont droit au cœur.

9. ELECTIONS STATUTAIRES

9.1 Comité

C'est une année de renouvellement de notre comité.

Nous devons enregistrer 3 démissions : notre caissier Pierre-Alain ORSINGER, notre vice-président romand Marcel VERNAY et notre responsable des vétérans romands Patrice CORDONNIER.

9. ELECTIONS STATUTAIRES (suite)

Pierre-Alain est entré au comité en 1995. Il a tenu les comptes avec soin et efficacité. C'est un caissier hors pair et une clef USB que l'on perd avec des données enregistrées et stockées pendant 17 ans ! Il est un homme très actif et très présent dans les diverses manifestations, tout au long de ses longues années à l'ACMV. Avec d'autres collègues il a notamment travaillé dur afin de disposer, pour vous et pour nous, d'un programme informatique des « vétérans et des cours » compétitif. Naturellement, vu sa motivation, Pierre-Alain fait partie du comité de la prochaine fête cantonale de 2014 à Martigny !

Marcel a accédé au comité en 2002. Il a été membre du comité, responsable des médias puis représentant de l'ACMV au comité de la fête des musiques populaires de Moudon. Pour toutes ces raisons, on le considère comme notre « ministre des affaires étrangères » ! Il a été nommé vice-président en 2009. C'est un homme populaire, bouillant parfois, mais toujours très apprécié dans le milieu des fanfares.

Patrice est aussi membre du comité depuis 2002. Il s'est tout d'abord occupé de la partie technique de notre journal Le Pavillon durant plusieurs années avant de reprendre le service des vétérans. Il a aussi participé à la mise à jour du programme informatique actuel. Homme de bonne composition, calme et pondéré, il a mené ces tâches avec sérieux et efficacité. Il quitte le comité pour la présidence valaisanne de sa profession.

Le Président prie l'assemblée d'applaudir nos trois amis pour les années accomplies et pour leur engagement à la cause musicale. Je les invite à venir recevoir un petit présent de la part de l'ACMV.

Pour les remplacer, il appelle tout d'abord le président de la Fédération des musiques du Bas-Valais, Jérôme FAVRE, qui nous présente son candidat.

Pour succéder à Pierre-Alain ORSINGER, la Fédération des Musiques du Bas-Valais vous propose Eric JACQUEMOUD.

Eric JACQUEMOUD est membre de l'Echo du Jorat d'Evionnaz. C'est un excellent musicien puisqu'il possède un certificat de solfège et un certificat de trompette de notre Conservatoire cantonal.

Professionnellement, si vous avez besoin d'un caissier, il pourrait avoir les compétences requises ! Il est titulaire d'un brevet fédéral d'expert en estimation immobilière. Il a effectué son apprentissage dans un établissement bancaire de Martigny. Actuellement, il travaille dans le même secteur. En plus, il est bilingue car il a passé plusieurs années en Suisse alémanique.

Il passe la parole au président de la Fédération des fanfares radicales démocratiques du centre, M. Pierre-Antoine BOULNOIX, pour la présentation de leur postulant.

La Fédération radicale démocratique du centre remercie Marcel VERNAY pour le travail réalisé au sein du comité de l'ACMV. Sa fédération l'honorera lors de ses assises annuelles.

Homme de la montagne, il travaille en plaine comme ingénieur chimiste, à Martigny plus précisément. Il est âgé de 39 ans et célibataire.

Président et porte-drapeau de la Concordia de Nendaz, Christophe CLAIVAZ, puisque c'est de lui qu'il s'agit, assure le secrétariat de l'Amicale des districts de Conthey, Sion et Sierre et la présidence du HC Nendaz. De plus, il est député au Grand-Conseil.

9. ELECTIONS STATUTAIRES (suite)

Christophe CLAIVAZ veut mettre son expérience dans la gestion des sociétés à votre disposition !

Il appelle ensuite, M. Grégoire BARRAS, président de la fédération des fanfares de Sierre et Loèche, pour la présentation de leur « poulain ».

Tout d'abord un grand Merci à Patrice CORDONNIER qui quitte l'ACMV pour assumer une importante fonction dans son domaine professionnel. Sa fédération lui remettra un présent lors d'un futur comité.

Désolé de ne pouvoir enfin apporter une touche féminine au comité, la fédération de Sierre et Loèche vous propose Michel REY, homme ouvert, efficace et compétent et musicien émérite du Cor des Alpes de Montana-Village.

Michel REY a présidé sa fanfare ainsi que l'Amicale de la Noble et Louable Contrée.

Michel REY, qui est en voyage à l'étranger, nous prie de bien vouloir l'excuser.

Le Président propose d'élire au comité ces trois nouveaux membres soit messieurs Eric JACQUEMOUD, Christophe CLAIVAZ et Michel REY par acclamation.

Pour la forme... Y a-t-il des avis contraires. Aucun. Merci.

Les autres membres du comité remettent leur mandat à votre approbation... Le Président propose de les élire également par vos applaudissements.

Aussi pour la bonne règle...Avis contraires. Aucun. Merci.

9.2 Président

Le Président sortant cède la parole au secrétaire Léo CLAUSEN.

« Le courage d'oser » - expression utilisée souvent dans le Bas-Valais pour l'accession à une autre présidence – c'est ce qu'a eu Jean-Maurice DELASOIE pour reprendre le flambeau transmis par Daniel VOGEL.

Avec l'équipe qu'il a eue à sa botte pendant ces 3 ans, il a mené à bien bon nombre de dossiers.

Bien entendu, afin qu'il puisse avancer, voire mieux terminer d'autres tâches, d'autres œuvres, il mérite vraiment qu'on le reconduise dans sa fonction de président pour ces 3 prochaines années

Pour la bonne règle, je dois quand même poser la question... Y a-t-il d'autres candidats à la présidence au sein des membres du comité ? NON !

9. ELECTIONS STATUTAIRES (suite)

9.2 Président (suite)

Alors, svp, un tonnerre d'applaudissements afin de confirmer Jean-Maurice DELASOIE à la présidence de l'ACMV pour ces 3 prochaines années. Merci.

Jean-Maurice, je te rends volontiers la parole.

Le Président, réélu, remercie les délégués pour leur confiance.

Nous avons étoffé notre commission musicale en accueillant un nouveau membre en la personne de Christian PFAMMATTER. Ce dernier fera le lien entre notre commission musicale et celle de l'OMV. Désormais, notre but est de toujours avoir un membre qui fait partie des 2 entités.

9.3 Réviseurs

Pour remplacer les sociétés ILLHORN de la Souste et l'EDELWEISS de Lens que nous remercions chaleureusement pour le travail toujours accompli parfaitement nous vous proposons les sociétés suivantes :

- FANFARE MUNICIPALE, Salvan
- HARMONIE, Salgesch

Veillez approuver ces 2 sociétés par main levée. Avis contraire : Aucun. Donc à l'unanimité. Merci.

10. ADMISSION – DÉMISSION

Nous avons reçu la démission des sociétés ECHO de St-German et de la RARONIA de Rarogne qui ont cessé leurs activités musicales séparées pour fusionner et créer une nouvelle société.

Le président demande d'enregistrer ces deux démissions. Ce qui est fait à main levée, à l'unanimité.

Nous avons, bien sûr, la demande d'admission de cette nouvelle société créée sous le nom de
ECHO RARONIA de St-German et Rarogne.

Nous avons aussi reçu deux demandes d'admission :

- La JUGENDMUSIK de Glis
- La JUGENDMUSIK« BELALP » de Naters

Le Président invite les délégués à accepter ces trois formations dans les rangs de l'ACMV. L'assemblée le fait à l'unanimité, par main levée.

11. PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN ARTICLE DES STATUTS : V DISTINCTION – ARTICLE 26

Le comité vous suggère de modifier l'article 26 de nos statuts pour les distinctions. En effet, nous avons pensé qu'il n'était pas judicieux de privilégier le poste de vice-président par rapport à d'autres postes du comité comme le secrétaire, le service des vétérans ou le caissier par exemple. D'autre part, une personne qui assumerait la vice-présidence une seule période de trois ans mériterait le titre de vice-président d'honneur et un caissier qui ferait 10 ans n'aurait rien de tacite. C'est une inégalité flagrante.

Le point 1 de cet article est d'ailleurs assez explicite.

V. DISTINCTIONS

Art. 26 Sur propositions du comité, l'assemblée générale peut proclamer

1. membres d'honneur, les personnes physiques et morales qui ont rendu des services éminents à l'ACMV
2. président ~~et vice-président~~ d'honneur, les personnes qui ont revêtu ces fonctions au sein du comité de l'ACMV

Le président propose d'accepter cette modification. À l'unanimité, puisque à la question avis contraire aucun bulletin de vote ne s'agite, idem pour les abstentions.

12. MISE À JOUR DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS de : FÊTE, MUSIQUE DE CONCERT ET MUSIQUE DE MARCHE.

ARTICLES SOUMIS À L'APPROBATION DE L'AG : Fête 9.1 // Concert 4

Le comité a opéré un dépoussiérage des règlements de la fête cantonale. Ce travail de longue haleine, étalé sur quelques années, a été effectué particulièrement par quelques membres du comité. Dans notre canton bilingue, le travail est pratiquement chaque fois à double ! Même votre secrétaire a failli voir pointer ses premiers cheveux blancs ! Nous avons remis aussi en conformité avec le règlement de la dernière fête fédérale de Saint-Gall. Vous avez reçu les documents par courrier. Nous vous proposons de voter sur deux articles en particulier, le reste étant du toilettage.

Le premier article est sur le délai pour la liste des musiciens. Nous prolongeons le délai pour cette liste afin de correspondre le mieux avec la vie des sociétés. Il induira aussi un travail supplémentaire pour nos responsables des vétérans. Le délai est aussi fixé en fonction de l'envoi des morceaux imposés. Pour les cas spéciaux de dernière minute, le président de l'ACMV et le président de la commission musicale sont habilités à statuer

Fête 9.2 :

L'« état nominatif » des membres, ~~au 15 novembre~~ **de novembre** de l'année précédant la fête cantonale, **vérifié et corrigé par les sociétés au printemps jusqu'à 12 semaines avant le concours**, fait foi pour le contrôle des musiciens. Chaque société ne peut concourir qu'avec les musiciens figurant sur cet « état nominatif ». Tous les membres actifs doivent être en possession d'un livret de musicien dûment complété. Le Comité Cantonal est habilité à ordonner un contrôle des livrets de musiciens. En cas de force majeure ~~la commission musicale de l'ACMV~~ **le président de l'ACMV et le président de la Commission Musicale de l'ACMV** peuvent accepter le remplacement d'un musicien (certificat médical, etc.)

**12. MISE À JOUR DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS de : FÊTE, MUSIQUE DE CONCERT ET MUSIQUE DE MARCHE.
ARTICLES SOUMIS À L'APPROBATION DE L'AG : Fête 9.1 // Concert 4 (SUITE)**

Nous vous proposons d'accepter cette modification. L'assemblée accepte par main levée, sans avis contraire et sans abstention, donc à l'unanimité.

Nous avons testé, à titre d'essai et avec votre accord, les résultats en fin de journée. Les organisateurs de la prochaine fête cantonale souhaitent maintenir cette formule. Le comité et la commission musicale sont aussi de cet avis. Le suspense est ainsi maintenu tout au long de la journée. La proclamation des résultats est le point d'orgue de la journée.

Lors de la dernière fête à la Souste le samedi soir les résultats étaient trop tardifs dus à des animations qui ont débordés du programme officiel. Le dimanche le timing était parfait. Les organisateurs de Martigny s'engagent à mettre cette proclamation plus tôt dans la soirée et à faire respecter les horaires.

Concert 4 :

L'exécution de chaque pièce est jugée par **1 jury**, selon le barème en vigueur à l'ASM (Association suisse des musiques), l'année de notre fête cantonale.

Après l'audition de chaque pièce, les experts inscrivent sur les formulaires en vigueur à l'ASM, leurs appréciations et commentaires. Le président du jury, d'entente avec ses collègues, inscrit ensuite le nombre de points obtenus sur la fiche récapitulative.

~~Après la deuxième pièce, ils remettent tous les formulaires à un huissier qui annonce à haute voix au bureau de contrôle le nombre de points obtenus pour chaque morceau. Ces derniers sont inscrits et additionnés sur un totalisateur visible.~~

Les experts signent la fiche récapitulative et remettent tous leurs documents au secrétaire pour transmission au bureau des calculs.

Les résultats seront proclamés à la fin des concours, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Nous vous proposons donc d'accepter cette modification. De nouveau l'assemblée accepte par main levée, sans avis contraire et sans abstention, donc à l'unanimité.

Avant de passer au point 13. de l'ordre du jour, j'aimerais passer la parole au chef du département de l'Education, de la Culture et des Sports, Monsieur le Conseiller d'Etat Claude ROCH.

Votre Président a demandé d'être précis dans vos interventions. Cela veut certainement dire aussi court !

Des félicitations et remerciements sont adressés au comité de l'ACMV et aux sociétés valaisannes pour tout le travail qui est accompli tout au long de l'année, des années. Également, en allemand, des paroles d'encouragement pour la poursuite de nos inlassables activités et pour notre jeunesse.

Il est toujours très fier de la qualité exceptionnelle de nos fanfares. L'exigence amène la qualité, selon son chef de service M. Arsène DUC. Les sociétés de Chermignon en sont une preuve !

**12. MISE À JOUR DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS de : FÊTE, MUSIQUE DE CONCERT ET MUSIQUE DE MARCHÉ.
ARTICLES SOUMIS À L'APPROBATION DE L'AG : Fête 9.1 // Concert 4 (SUITE)**

La formation continue est le moyen le plus sûr pour améliorer les performances et réaliser les résultats de nos jeunes dans les concours cantonaux ou nationaux, comme le Chermignonard Vincent BEARPARK.

La coordination école, conservatoire et sociétés doit être poursuivie, voire améliorée et la HEP doit jouer son rôle.

L'enthousiasme vous l'avez, la passion vous l'avez. Il faut que cela perdure dans l'amitié et la qualité valaisanne que nous recherchons. Merci.

Le président remercie Monsieur le Conseiller d'Etat pour sa présence et pour ses paroles. Vous avez été durant vos douze années d'activité au sein du Conseil un fidèle ami de nos fanfares, harmonies, brass-bands et de l'Association cantonale des musiques. Mon prédécesseur, Daniel VOGEL, et moi-même, avons apprécié votre esprit d'ouverture et de dialogue et votre engagement pour la formation musicale de la jeunesse valaisanne

13. PRÉSENTATION DE LA FÊTE CANTONALE 2014 PAR LE CO

Le Président passe la parole à M Jérôme FAVRE pour nous présenter les grandes lignes de notre prochaine fête cantonale.

Jérôme FAVRE nous apporte le salut du CO de la 25^{ème} Fête cantonale des Musiques valaisannes.

Cette fête sera organisée conjointement par l'Edelweiss de Martigny-Bourg, la Persévérance de Martigny-Combe et l'Harmonie de Martigny-Ville dans une sorte d'œcuménisme musical puisque nous avons une fanfare, un brass band et une harmonie.

Vous avez peut-être déjà vu notre logo et notre slogan sur le Nouvelliste ou le Walliser Bote.

La suite se déroule sur écran, commentée par une voix suave !

Martigny organise pour la 5^{ème} fois notre fête cantonale ! Cette fois ci les 3 sociétés, l'Harmonie, l'Edelweiss et la Persévérance se sont unies pour vous recevoir à Martigny. La présentation, remarquable, a tenu en haleine toute l'assistance.

Les différents sites de concours – salles et défilé – ont été présentés.

Le CO a déjà siégé à 9 reprises. Son président M. Bernard MONNET, nous a adressé, plus vrai que nature, quelques mots en terminant par : « Bienvenue à Martigny », « Inscrivez-vous », « Vous ne serez pas déçu » ! « Vive la 25^{ème} fête cantonale des musiques à Martigny ».

13. PRÉSENTATION DE LA FÊTE CANTONALE 2014 PAR LE CO (Suite)

La présentation, remarquable, a tenu en haleine toute l'assistance !

Jérôme FAVRE enchaîne et nous informe que la fête cantonale est aussi sur les réseaux sociaux. Peut-être insérera-t-il les photos de Marcel VERNAY et Jean-Maurice DELASOIE afin de solliciter encore un plus grand nombre de visites !

Le Président remercie M. FAVRE et toute son importante délégation du jour. Il les félicite pour le travail déjà accompli et se réjouit déjà de venir à Martigny pour cette fête.

14. ATTRIBUTION DU LIEU DE L'AG 2013

Avant de passer au point 14 de l'ordre du jour, la parole est offerte à M. Didier FROIDEVAUD, membre de la direction de l'ASM et Vice-président romand.

M. Didier FROIDEVAUD alterne dans nos 2 langues cantonales pour nous saluer de la part de la direction de l'ASM et pour les explications ci-après.

La musique n'a pas de frontière ni de barrières linguistique. Vous êtes bien placé en Valais pour le savoir! C'est dans cet esprit que l'ASM vous a offert son calendrier.

2012 pour l'ASM est l'année du 150^{ème} bien sûr, mais aussi l'année de l'acceptation de l'initiative « Jeunesse et Musique ».

L'ASM s'est beaucoup investie afin que la réussite de la votation soit au rendez-vous. Aussi elle ose solliciter la générosité de chaque société valaisanne pour un don de CHF 100.- afin de couvrir les frais de campagne. Soyez solidaire !

Le conseiller fédéral M. Alain BERSET a déjà mis sur pied un groupe de travail. Notre président Valentin BISCHOFF en fait partie. Ceci grâce à M. BERSET ! Valentin BISCHOFF représente toutes les facettes de la musique amateur de Suisse.

L'Office fédéral de la culture va augmenter très généreusement sa contribution, au moins durant ces 4 prochaines années, ceci en reconnaissance du travail accompli par l'ASM.

Il nous souhaite une bonne année et nous remercie de notre attention.

Le Président remercie M. Didier FROIDEVAUD pour ses aimables paroles et sa présence appréciée en Valais.

Il le remercie pour tout le travail qu'il a déjà effectué depuis son arrivée au comité directeur et souhaite beaucoup de plaisir aussi à la nouvelle élue romande Mme Luana MENOUD-BALDI.

Le Président prie de transmettre nos meilleures salutations au comité directeur de l'ASM et, en particulier, à M. Valentin BISCHOFF.

14. ATTRIBUTION DU LIEU DE L'AG 2013 (suite)

La parole à M. Jérôme FAVRE pour l'attribution de l'organisation de l'assemblée générale 2013.

Le Président ne sait pas si M. FAVRE a une visibilité sur facebook mais aujourd'hui à l'assemblée oui !

Jérôme FAVRE dit le plaisir et l'enthousiasme qu'à le CO de nous recevoir à Martigny-Croix, dans la commune de Martigny-Combe, une (1) année avant le grand rendez-vous de la fête cantonale. Vous avez entendu tout à l'heure les facilités d'accès pour vous déplacer.

Avez-vous d'autres propositions dans l'assemblée. Non.

Nous nous retrouverons donc avec plaisir à Martigny-Croix le samedi 26 octobre 2013.

15. ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE CANTONALE 2019

Trouver un organisateur pour notre Fête cantonale de 2014 a été une tâche difficile, ardue pour ne pas dire plus ! Aussi lorsqu'une société du Haut-Valais nous a gentiment fait un signe, lors de notre AG de Martigny en 2010, votre comité, comme les rois mages, a suivi la bonne étoile !

La BELALP de Naters nous a rappelé, dans le courant 2012, son vif intérêt. Nous lui avons demandé une candidature officielle qui nous est parvenue le 25.04.2012.

Dans un souci de démocratie, les sociétés du Haut-Valais ont reçu un courrier, daté du 31.05.2012, pour présenter leur candidature. Au délai imparti du 31.08.2012 aucune n'a fait valoir son droit à l'organisation.

La parole à la présidente de la BELALP de Naters, Mme Charlotte SALZMANN-BRIAND pour nous présenter cette candidature. Elle est secondée, pour la traduction française, par M. Philipp Mathias BREGY.

La société BELALP de Naters, soutenue par le Conseil communal et par M. Felix RUPPEN, Président du Grand Conseil, se fait un honneur de revendiquer l'organisation de la fête cantonale de 2019. De plus la BELALP fêtera son 150^{ème} anniversaire.

Naters a une longue tradition dans l'organisation de manifestations importantes, comme récemment la Fête romande des yodleurs en 2010 ou la Fête romande des fifres et tambours romands 2004.

En plus, ce grand village de 9'000 habitants a une longue tradition touristique et d'accueil.

Naters mettra tout en œuvre pour vous accueillir en 2019 !

Le président remercie Mme Charlotte SALZMANN-BRIAND et M. Philipp Mathias BREGY pour leur enthousiasme et leur immense désir d'organiser notre rencontre de 2019

Par principe, la question est posée pour d'autres propositions....Ce n'est pas le cas.

Les délégués qui acceptent cette proposition sont priés de le manifester en levant la carte de vote. Une belle unanimité sans avis contraire et sans abstention !

La fête 2019 se déroulera donc à Naters. Plein succès pour cette organisation.

16. DIVERS

Honorariat :

Nous vous proposons d'élever au titre de membres d'honneur, pour le travail accompli au sein du comité de l'ACMV, nos 3 démissionnaires du jour, soit notre caissier Pierre-Alain Orsinger pour 17 ans de comité, notre vice-président Marcel VERNAY pour 10 ans de comité et notre responsable des vétérans Patrice CORDONNIER également pour 10 ans de comité.

Les délégués qui acceptent cette proposition sont priés de le manifester en levant la carte de vote. Un tonnerre d'applaudissement signifie l'unanimité pour ces nominations. Merci.

Le Président les félicite et les invite à venir chercher leur diplôme.

Quelques informations :

1 / Fondation Interface

Vous avez vu dans la presse le projet de La FONDATION INTERFACE de répertorier et de réunir tous les arts de la scène, toutes les fêtes de musiques, dans l'ensemble du canton sous le nom de «Valais Festival». Ce projet aura le soutien des médias écrits Nouvelliste et Walliser Bote, ainsi que des radios locales et de la télévision Canal 9, afin qu'ils offrent une grande visibilité à nos manifestations. J'invite les organisateurs des festivals, des anniversaires de société à remplir le formulaire qui sera à disposition sur notre site et de nous le retourner pour l'inclure dans le programme de ce « Valais Festival. »

2 / Festival des musiques populaires de Moudon.

Informez-vous auprès de notre ami Marcel VERNAY, si vous voulez animer cette sympathique fête les 8 ou 9 juin 2013.

3 / Assemblée

Mesdames et Messieurs les délégués, la discussion dans les divers est toujours ouverte.

Les membres du comité sont à votre entière disposition pour d'éventuelles interpellations, questions !

Les invités qui n'ont pas encore reçu la carte de banquet sont priés de venir vers moi.

Le Président sollicite encore une fois les délégués.

La parole n'est toujours pas demandée.

Merci à notre traducteur David NASELLI.

Merci également aux 2 scrutateurs du jour pour leur labeur !

16. DIVERS (Suite)

Le Président invite à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité de Chermignon. Tout en dégustant les excellents produits du terroir nous aurons le privilège d'écouter la société l'Ancienne Cécilia conduite par M. Arsène DUC.

M. Jean-Charles DUC, président de la Société, nous donne quelques indications pour la suite des festivités.

Merci à M. le Président et à tous vos bénévoles pour l'organisation de cette journée.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Invités, sont remerciés par le Président pour avoir honoré de leur présence bien sympathique notre assemblée.

A vous Chères déléguées et Chers délégués, je vous remercie d'avoir représenté votre société à notre rassemblement annuel.

Il nous souhaite, à toutes et à tous, une excellente saison musicale ainsi qu'une agréable journée en compagnie de l'ACMV à Chermignon.

Le Président clôt notre assemblée générale 2012 à 11h45.

Association Cantonale des Musiques Valaisannes

Le secrétaire : Léo CLAUSEN